



Sur proposition du Président,

**Délibération**

il vous est proposé :

- d'adhérer à l'ATMO pour un montant de 4 760 € ;
- de désigner François DAUPHIN, Vice-président en charge de l'énergie et du développement durable, comme représentant de la Communauté de communes au sein de l'association ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.